



Congé parental et rupture conventionnelle

Par **avayab**, le **04/06/2012** à **10:44**

Bonjour,

Je suis actuellement en congé parental et j'envisage de négocier une rupture conventionnelle alors que je n'ai pas repris mon travail. Est- ce possible et y-a-t'il des particularités à respecter?

Si ce n'est pas possible puis-je envisager une démission qui me permettrait de continuer de bénéficier des aide du congé parental avant de bénéficier des allocations chômages.

Vous remerciant par avance de vos réponses.

Par **P.M.**, le **04/06/2012** à **14:23**

Bonjour,

A priori, rien n'empêche la conclusion d'une rupture conventionnelle pendant un congé parental...

Pour continuer à percevoir des aides de la CAF, il vaudrait mieux faire coïncider la fin du préavis avec le terme du congé parental mais normalement une démission ne vous ouvre pas droit à indemnisation par Pôle Emploi...